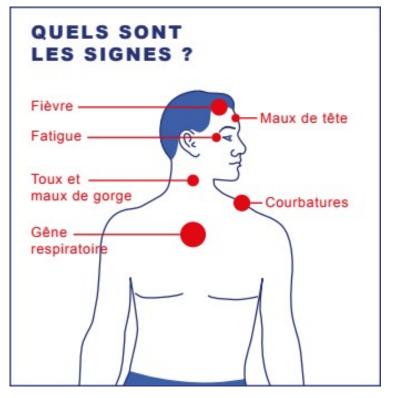


20 AOÛT 2020 - N°51

CONDUITE À TENIR DEVANT UN CAS DE SUSPICION de COVID-19



Rappel des symptômes pouvant évoquer un COVID-19 :



- toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de gorge, obstruction nasale, nez qui coule, diarrhée, nausées, vomissements,
- et les manifestations suivantes de survenue brutale : fatigue inexpliquée, courbatures, maux de tête en dehors d'une pathologie migraineuse connue, troubles de l'odorat et troubles du goût.





Situation 1 : Vous présentez les premiers symptômes d'une infection probable par COVID 19



- Isolez-vous, mettez votre masque et respectez les gestes barrières.
- En cas de difficultés respiratoires, appelez le 15 sinon, contactez votre médecin traitant ou un autre médecin de ville. Il vous prescrira un test RT-PCR (naso-pharynx) et vous remettra un arrêt de travail (jusqu'à la date des résultats du test).
- Si vous êtes à votre domicile, prévenez votre cellule de gestion et votre responsable.
- Si vous êtes sur votre lieu de travail, prévenez votre cellule de gestion, votre responsable et rentrez chez vous. Les locaux devront être aérés et désinfectés.



Si votre test est négatif :

Prenez contact avec votre médecin qui vous indiguera la marche à suivre.

Si votre test est positif:

- Restez isolé. Vous serez appelé par les services de l'assurance maladie pour faire l'enquête des cas contact.
- Vous serez en parallèle suivi par votre médecin traitant qui délivrera un arrêt de travail si vous ne pouvez pas télétravailler.
- Prévenez votre médecin du travail

Situation 2: Vous vivez avec une personne qui présente les premiers symptômes d'une infection probable par COVID 19 et pour laquelle un test a été prescrit



- Isolez-vous à votre domicile et respectez les gestes barrières
- Si vous ne pouvez pas télétravailler, demandez un arrêt de travail à votre médecin traitant.

Si le test de la personne est négatif : vous pouvez retournez au travail

Si le test de la personne est positif : faites un test et isolez-vous jusqu'au résultat

Si VOTRE test est négatif :

 Refaites un test 7 jours après la guérison du malade et même si ce test est à nouveau négatif, restez isolé encore 7 jours.



Si VOTRE test est positif:

- Restez isolé.
- Votre médecin traitant vous délivrera un arrêt de travail si vous ne pouvez pas télétravailler.
- Vous serez appelé par les services de l'assurance maladie pour faire l'enquête des cas contact.
- Prévenez votre médecin du travail

Situation 3 : Vous avez été en contact avec une personne testée positive mais qui ne vit pas sous votre toit:



- Si vous êtes identifié comme contact à risque suite à l'enquête menée par l'assurance maladie, elle vous appelera.
- Dans ce cas là, les consignes à respecter : s'isoler, se faire tester et surveiller sa santé (apparition de symptômes).

A SAVOIR:

TOUT ASSURÉ PEUT RÉALISER UN TEST RT-PCR DANS UN CENTRE DE DÉPISTAGE, SANS PRESCRIPTION MÉDICALE ET AVEC PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

Les situations plus complexes (cluster) sont gérées par l'Agence régionale de santé (ARS).

La médecine préventive professionnelle (MPP) peut être sollicitée en cas de besoin par l'assurance maladie ou l'ARS. Elle n'intervient qu'à leur demande éventuelle.

BONNES PRATIQUES POUR FACILITER

ENQUÊTE « CAS CONTACT

- Informez régulièrement votre hiérarchie des jours d'absence et de présence et transmettez vos coordonnées pour que l'on puisse vous joindre.
- Si vous animez des réunions, pensez à faire remplir une feuille d'émargement.

COMMANDES DE MASQUES

Masques « grand public » (en tissu)

Il n'est pas utile de faire de commande, chaque agent recevra prochainement de nouveaux masques en tissu lavables.

Masques chirurgicaux

Ces masques jetables doivent être portés par les agents en contact avec les usagers. Les directions ayant besoin d'en recevoir de nouveaux pour leurs agents doivent en faire la demande (bon de commande à adresser à la direction logistique via la cellule de gestion).



CORONAVIRUS En savoir plus : https://naonantes.nantesmetropole.fr/coronavirus